



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 106123

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le fait que les représentants du personnel de France Culture, France Inter, France Info et France Bleu s'inquiètent de la réduction considérable du budget consacré aux piges et aux contrats à durée déterminée dans les radios locales des antennes de radios, et notamment de France Bleu. Les coupes budgétaires dépassent 10 % des budgets. Or les journalistes de France Bleu sont aussi les correspondants régionaux de France Inter et de France Info, ces coupes seront donc globalement très négatif pour le service public de l'information. Elle souhaiterait qu'il lui indique comment il envisage de faire en sorte que les radios locales du service public disposent des moyens nécessaires.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales, le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de quarante-cinq postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, trente journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, dix intégrations étant prévues en 2007 et cinq en 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106123

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10488

Réponse publiée le : 7 novembre 2006, page 11588